

Ce document contient des renseignements essentiels sur les titres de série A du Catégorie portefeuille de l'énergie Canoe (le « Fonds ») qui comprend une action de série A de la Catégorie de l'énergie Canoe et, si vous n'en possédez pas déjà, une part des fonds structurés en fiducie Canoe, que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Canoe Financial LP (« Canoe Financial ») au 1-877-434-2796 ou à l'adresse info@canoefinancial.com ou visitez notre site Web au www.canoefinancial.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu			
Codes du Fonds :	Frais de souscription (GOC501) Frais de souscription réduits (GOC502)	Gestionnaire du Fonds :	Canoe Financial LP
Date de création de la série :	18 février 2011	Gestionnaire de portefeuille :	Canoe Financial LP
Valeur totale du Fonds au 30 juin 2018 :	472 753 825 \$		
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,80 %	Placement minimal : (PPA) :	2 500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel) 1 000 \$ (initial), 50 \$ (additionnel)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme en investissant dans des titres reliés au secteur de l'énergie. Il investit principalement dans des sociétés engagées dans l'exploration, la mise en valeur et la production de pétrole et de gaz naturel au Canada et à l'étranger ainsi que dans des sociétés qui offrent des services dans ces secteurs d'activité. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 juin 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (30 juin 2018)

1. Kelt Exploration Ltd.	5,3 %
2. Enerplus Corp.	5,1 %
3. Certarus Ltd.	4,4 %
4. Tamarack Valley Energy Ltd.	4,4 %
5. Parex Resources Inc.	4,3 %
6. WPX Energy Inc.	4,3 %
7. Paramount Resources Ltd., Class 'A'	3,9 %
8. Cheniere Energy Inc.	3,8 %
9. STEP Energy Services Ltd.	3,7 %
10. Calfrac Well Services Ltd.	3,5 %

Pourcentage total des 10 principaux placements 42,7 %

Nombre total de placements : 46

Répartition des placements (30 juin 2018)

Actions canadiens	70,3 %
Actions américaines	23,2 %
Actions international	5,9 %
Trésorerie	0,3 %
Titres à revenu fixe canadiens	0,1 %
Total des actifs de portefeuille	99,8 %
Autres actifs et passifs net	0,2 %
Valeur liquidative	100,0 %

Répartition par secteur (30 juin 2018)

Pétrole et gaz	79,2 %
Matériel et services énergétiques	13,2 %
Services financiers	3,4 %
Matières premières	3,1 %
Actions privilégiées	0,5 %
Trésorerie	0,3 %
Obligations de sociétés	0,1 %
Total des actifs de portefeuille	99,8 %
Autres actifs et passifs net	0,2 %
Valeur liquidative	100,0 %

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent généralement moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Canoe Financial estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **moyen à élevée**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas le niveau de volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	De faible à moyen	Moyen	De moyen à élevé	Élevé
--------	-------------------	-------	------------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

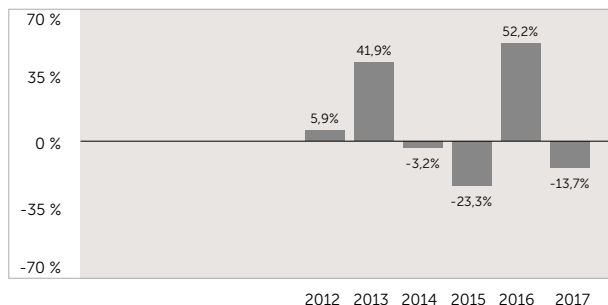
Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section indique le rendement des parts de série A du Fonds au cours des 6 dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série A du Fonds pour chacune des 6 dernières années civiles. La valeur du Fonds a diminué pendant 3 de ces 6 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau indique, le meilleur et le pire rendements des actions de série A du Fonds pendant une période de trois mois au cours des 6 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	25,3 %	30 avril 2014	votre placement augmenterait à 1 253 \$
Pire rendement	-17,7 %	31 décembre 2014	votre placement chuterait à 823 \$

Rendement moyen

Depuis la création de la série, les unités de cette série du fonds ont généré un rendement annuel composé de 4,2 % ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au moment de sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 329 \$.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent une croissance du capital à long terme
- veulent investir de moyen à long terme
- cherchent à prendre avantage du potentiel des entreprises impliquées dans le secteur de l'énergie
- ont un niveau de tolérance au risque moyen à élevé.

Vous ne devriez pas investir dans ce fonds si vous investissez à court terme ou à moins d'être prêt à accepter la perte éventuelle d'une partie de votre placement.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des actions du fonds, vous devez choisir le moment où les frais de souscription seront payés. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment cela fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais de souscription initiaux	De 0 % à 5 % du montant investi	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> • Vous négociez ces frais avec votre représentant. • Les frais de souscription sont déduits du montant de votre placement initial et sont remis à la société de votre représentant.
Frais de souscription réduits	Si vous vendez : Moins de 1 an après l'achat : 3,0 % Moins de 2 ans après l'achat : 2,5 % Moins de 3 ans après l'achat : 2,0 % Par la suite : néant	De 0 \$ à 30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue	<ul style="list-style-type: none"> • Les frais de rachat réduits sont à taux fixe et sont fondés sur le coût initial de vos titres. Ils sont déduits du produit de la vente et remis à Canoe Financial si vous vendez votre placement dans les trois années suivant l'achat ou changez l'option de souscription de votre placement. • Lorsque vous investissez dans le fonds, Canoe Financial verse à la société de votre représentant une commission d'au plus 2,50 % • Vous pouvez substituer à vos titres des titres de série A achetés selon l'option frais de souscription réduits d'autres fonds Canoe en tout temps sans payer les frais de rachat réduits qui s'y appliquent.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2017, les frais des actions de série A du fonds représentaient 3,45 % de sa valeur, ce qui correspond à 34,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en pourcentage de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), des frais d'administration et des frais d'exploitation.	2,80 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,65 %
Frais du fonds	3,45 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Canoe Financial verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est prélevée sur les frais de gestion du fonds et calculée en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

- **Frais de souscription initiaux** – jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui correspond à 10 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.
- **Frais de souscription réduits** – jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement pendant les trois premières années et jusqu'à 1,00 % par la suite, ce qui correspond à 5 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie pendant les trois premières années et à 10 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie par la suite.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenir, vendrez ou échangez des actions du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Vous pourriez devoir payer 2 % de la valeur courante des actions si vous les vendez ou les échangez dans les 30 jours de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.
Frais d'échange	Votre société de placement peut vous demander jusqu'à 2 % de la valeur courante des actions que vous échangez.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Canoe Financial ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Calgary Head-office

421 – 7th Ave S.W.
Suite 2750
Calgary, AB T2P 4K9

Téléphone : 1-877-434-2796

Courriel : info@canoefinancial.com

Site Web : www.canoefinancial.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.